

L'ordre établi dès l'année 1716. y avoit déjà pourvu, & cet ordre confirmé par diverses opérations dans la regie des revenus du Roi, en a rendu le recouvrement simple & facile. Tout ce qui est levé sur les peuples, commence à être reparti avec plus d'égalité; il rentre sans interversion dans les coffres du Roi, il n'en sort qu'avec regularité, pour multiplier la circulation & l'abondance dans toutes les Provinces. Enfin l'effet de cette administration se trouve déjà si avantageux, que la premiere année de la Majorité du Roi peut être comparée à la plus heureuse du memorable Regne de Louis XIV.

Les revenus du Roi égalent aujourd'hui les dépenses & les charges de l'Etat. Les vexations sur les peuples, & les indûes joüissances des exacteurs publics sont abolies; on voit augmenter la culture des terres; les Arts & les Manufactures se perfectionnent; & l'accroissement du Commerce donne au Royaume l'avantage de la balance sur les Etrangers.

Si l'experience d'un petit nombre d'années produit déjà des effets si sensibles, qui sont dûs à la prudence & aux lumieres de Mr. le Duc d'Orleans, que n'a-t'on pas droit d'attendre d'une plus longue suite de tems toujours dirigée par ses conseils?

Ce n'étoit pas assez de reparer au dedans le desordre des Finances, il falloit en même-tems prévenir au dehors les guerres qui en renversent tout l'arrangement, & les épuisent au milieu même des succès: & c'est le dessein que conçut Mr. le Duc d'Orleans, malgré les obstacles presque invincibles qui se presentoient.

La Minorité des Rois est la saison des orages; un Royaume alors plus foible, excite l'avidité des Puissances voisines, & l'inquietude des propres Sujets; les moindres prétentions deviennent des titres; la  
foi